

Cher lecteur, 1003

ABONNEMENTS. UN AN. Canada... \$3.00 Etats-Unis... 3.50

LE FRANC-PARLEUR CREDIDI · PROPETER · QVOD · LOCVTVS · SVM.

TARIF DES ANNONCES. Première insertion, par ligne... 50 cts

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$3.00 PAR AN

AUX ABONNÉS!

Les abonnés en retard dans le paiement de leurs contributions sont priés de vouloir bien régler leur compte le plus tôt possible...

Nos abonnés qui appartiennent tous à la classe la plus intelligente de notre société comprendront sans peine le but et l'objet de notre demande.

Journal parfaitement indépendant, en dehors des faveurs ministérielles et gouvernementales, le Franc-Parleur ne compte et n'a toujours compté, pour exister, que sur le bon vouloir et l'honêteté de ses abonnés.

Il est donc inutile de vouloir ici inciter nos amis à remplir un devoir.

Les sacrifices que nous avons faits sont assez connus pour que nous ne jugions pas à propos de le rappeler en ce moment.

Nous comptons donc sur leur dévouement à une œuvre pour laquelle nous travaillons sans relâche, surtout depuis les deux dernières années.

ADMINISTRATION.

ROSE DE BRETAGNE

DEUXIÈME PARTIE.

(Suite.)

—Voilà ! fit le commis qui lui passa par dessus son épaule la feuille de route et, baissant de nouveau le nez sur les registres empilés devant lui, il ajouta : faut pas faire de mauvaises spéculations !

Jean René ne voulut pas partir sans avoir fait ses adieux à Clampin et à Latrie, ses deux camarades de chambre.

—Voilà la chose, leur dit-il, je pars en congé de convalescence et je viens vous dire que vous avez été charitables au vis-à-vis de moi et que je ne l'oublierai jamais.

—Oui ! répondit Latrie, des histoires c'est pas à un vieux qu'a fait deux congés qui faut chanter la romance... pas plutôt au pays... ni, ni, c'est fini.

—Non, dit Jean-René, je me souviendrai toujours de vous, et la preuve c'est que je viens vous demander vos noms.

A ce mot, les deux soldats levèrent la tête ; quelque chose de sérieux et d'attendri passa dans leurs yeux.

—Moi, dit Latrie, du temps que j'avais ma mère, elle m'appelait Joseph, mon petit José... mais depuis... j'en fiche, José ! les amis m'appelaient Martignoules, du nom de mon père... Dans la cage à poulet du gouvernement, y m'ont appelé le Gascon... et Latrie, à cause que je faisais des farces...

Ici le soldat pâlit légèrement ; ses yeux rougirent, et saisissant un balai, il se mit à pousser la litière sous le ventre des chevaux.

—Moi, dit Clampin, je m'appelle Yves-Marie Tanguy, et tendant la main à René il ajouta : —A l'occasion, camarade, un prière n'est pas de refus puisque vous retourner au pays ! —C'est un particulier, qu'a d'la chance,

quoï, dit Clampin, moi, j'ai toujours dit que le lieutenant c'est le père du soldat, c'est la preuve ! Sans lui... l'abbé aurait bien pu tourner l'œil. Le v'la ! gare dessous... quand y fait la semaine, c'est pu un homme !

Les deux soldats reprirent les balais et le lieutenant passa.

—Pourquoi donc, José, dit Jean René, pourquoi donc, si vous aimez comme ça votre pays, avez-vous fait deux congés ?

—Des histoires ! dit Latrie, à mon premier congé, pas plutôt revenu au pays, y'la ma sœur qui avait trois enfants, c'était pas rien ! Son homme était malade, pauvre Rosinette ; elle était pu blanche que ma chemise. Alors riant, me v'la reparti pou l'régiment... C'était quinze cents francs de trouvés dans l'pas d'un cheval, quoi !... on allait en Algère, c'était des histoires à n'en plus finir... Je devais bien sûr être décoré, et devenir lieutenant... C'est des blagues !... Le supérieur, ça n'aime pas celui qui s'est vendu. C'est pas fort que lui ; des idées qu'on ne sait pas d'où qu'ça vient !... j'étais blessé à la jambe, y m'ont dit comme ça : imbécile ! et puis c'est tout !

—Adieu, dit Jean-René.

—Adieu, dit Clampin.

—Adieu, dit Latrie.

Puis ils restèrent tous trois muets.

—Allons ! dit Jean-René.

—Allons !

—Allons !

Répétèrent les deux soldats.

—Allons, mon vieux, dit Latrie qui saisit la main de Jean-René et se donna à lui-même des consolations, le devoir, c'est le devoir, où que la chèvre est attachée, il faut qu'elle brouste, pas vrai ? pour lors... suffit... c'est à la vie et à la mort... —A revoir, José, dit Jean-René.

A ce mot, Latrie rentra précipitamment dans l'écurie et Jean-René s'éloigna.

Tiens ! dit le lieutenant qui en repassant regarda Latrie, il a les yeux rouges, celui-là.

—Mon lieutenant, dit le soldat j'enfilais des perles, pour lors !... —L'abbé est parti ? ajouta le lieutenant.

—Sauf votre respect, mon lieutenant, c'est pas ça qu'est un soldat. Le soldat, ça ne connaît que la consigne. Si on pense toujours au pays, et puis à tout, comment qu'on ferait pour le service ? le soldat c'est libre, et puis, l'honneur avant tout, voilà ! Jean-René s'éloigna pensant à Latrie et à Clampin ! pauvre Latrie ! pauvre José ! sa sœur avait trois enfants, et son homme était malade !... Voilà donc son histoire ? Alors il s'est vendu, il est parti en chantant :

Les hussards en campagne Rintintin !

Tout en marchant, Jean-René répétait : oui, c'est à la vie et à la mort, et José est un vrai chrétien.

Les prés, les arbres, les chemins passaient sous les yeux de René, il s'asseyait sur les pierres au bord des ruisseaux, il buvait dans sa main, et mangeait à l'ombre sous les arbres sans éprouver rien ; le même poids pesait sur son cœur, ses joues étaient toujours pâles et ses yeux toujours éteints, il lui semblait en dormant entendre encore les sonneries du régiment, la diane, l'appel, la corvée, le passage, la bonte selle ; il portait encore le pantalon garance basané, la botte éperonnée et le spencer du régiment.

Quelques rouliers l'aiderent sur la route en portant son sac et quelquefois lui-même sur les voitures. C'est ainsi qu'il arriva à Lorient deux ou trois jours après la fête du roi.

M. et Mme de Kerquedo y étaient encore, Mlle Césarine et Mlle Arvide s'y promenaient ; folâtrant et courant avec des airs dédaigneux jusque sur les trottoirs et attirant l'attention de tous les officiers de la garnison ; l'un d'entre eux leur avait dit un jour qu'elles devaient habiter la Capitale. Ces demoiselles furent alors persuadées que rien ne pouvait égaler la suprême élégance de leurs manières, et qu'elles n'avaient qu'à se montrer pour éblouir.

Cependant Jean-René, assis sur les marches de Saint-Louis, commençant à éprouver d'étranges frissons, les larmes coulaient de ses yeux sans qu'il s'en aperçût, et de violents battements de cœur lui ôtaient la respiration.

Tout à coup il prit sa course et tomba dans les bras d'un mendiant qui stationnait au coin de la place ; il l'embrassait en riant, en pleurant, balbutiant le nom de Rose, d'Anne et de Jude Lecouëdic.

Ce ne fut qu'au bout d'un moment que le mendiant pût enfin le reconnaître.

—La malice du monde est grande, lui dit-il, mais le Dieu du ciel fait à sa volonté, et te voilà de retour ; mais la maladie t'a touché, mon fils, et il te faut l'air du pays.

—Oui, dit Jean-René qui regarda le mendiant sans oser parler, mais celui-ci comprit le regard du jeune homme.

—Tout est bien là-bas, dit-il. Rose et ton père étaient ici il y a deux jours. La malice du monde est grande, ajouta-t-il, il ne s'en est pas fallu de beaucoup que Rose n'entre en service chez le seigneur de Kerquedo !... A ces derniers mots le mendiant pâlit, ses yeux rougirent et un sourire amer contracta ses lèvres flétries. Enfin, dit-il après un soupir, la patience des pauvres mérite vengeance, il y a longtemps que ma pauvre fille est morte ! il y a presque autant de temps qu'elle est morte, comme il y en a que le riche seigneur de Kerquedo est marié, et qu'il y en a que j'attends la justice ! La malice du monde est grande murmura-t-il encore en s'accroupissant près d'un pilier.

—Voilà encore, pensa René, que le pauvre bonhomme déraisonne, car il est grandement sur l'âge.

—Revenez avec moi au Bois-l'Abbé, lui dit-il.

—Oui, dit le bonhomme qui se leva. Aussi, il y a du monde de trop pour moi dans cette ville !

—Sais-tu, ajouta-t-il, que Rose a fait vœu à sainte Barbe, si tu revenais de l'armée, et ta mère a promis un cœur en argent. En voilà une fille sage et douce, Rose. La malice du monde est grande ! épouse-là.

—Je suis comme détruit dans mon corps, dit Jean-René ; il y a des moments qu'on dirait que je vais mourir. Savez-vous, Kellec, qu'à l'heure où je vous parle je ne sais pas si j'arriverai au Bois-l'Abbé ?

Le vieillard le regarda. C'est rien, dit-il, quand tu auras la veste et la culotte que ta mère garde là-bas et un chapeau comme il convient, tu auras de retour bonne mine.

Jean-René, au souvenir de cette veste et du grand chapeau, se revit comme par le passé ; il se reconnut, marcha lentement, traversa la ville, le faubourg de Kerentrec, chantant tout bas ; mais quand il eut dépassé les dernières maisons, quand il aperçut les landes fleuries et les bruyères la terre noire et sévère, les chênes rabougris, et qu'il regarda le ciel, les jambes lui manquèrent, il s'assit, sans pouvoir parler. C'est ça, dit-il au mendiant, qui me fend le cœur à voir.

—Mais tu en as vu hier tout le jour, pour arriver à Lorient, dit Kellec.

—Oui, dit Jean-René, mais c'en était que je n'avais jamais vues ; celles-là, je les reconnais, et le cœur me fend à leur odeur. C'est maintenant que je sens ma maladie, au régiment je ne la sentais pas !... Le major le savait. Le monde qui est savant, ça sait bien des affaires ; comment ça ? Puis, après un silence pendant lequel il avait paru faire un effort de réflexion, il ajouta : Ça ne peut pas m'entrer dans la tête ?

—Voici le pays ! ajouta René, en regardant devant lui les yeux à demi fermés, comme s'il se trouvait devant une lumière trop vive, voire le pays !... (A continuer.)

—La parole est à bébé :

Trois petites filles assises aux Tuilleries travaillaient gravement à la layette de leur poupée.

M. Bébé, un gros garçon de trois ans, meurt d'envie de s'introduire au milieu du petit cercle ; mais les demoiselles ne font pas attention à lui, et leur air sévère l'intimide.

Cependant il s'arme de courage. Il veut se présenter, il se présentera.

Il met les mains dans ses poches, s'avance, et tout en rougissant de son audace :

Moi aussi, dit-il je suis une petite fille ; seulement, j'ai des pantalons.

LETTRES A L'HON. L. A. DESSAULLES. DOUZIÈME LETTRE.

(Suite.)

L'ordre des Souverains Pontifes, enjoignant à Galilée de ne enseigner son système que comme hypothèse, peut-il se justifier ? Peut-on trouver des motifs qui excusent les cardinaux du Saint-Office et les théologiens qualificateurs d'avoir vu une erreur, même scientifique, philosophique, dans la théorie du mouvement de la terre et du repos du soleil ? La réponse à ces questions est sans importance au point de vue de l'infailibilité de l'Eglise, puisqu'il est prouvé que cette infailibilité n'a pas été engagée dans le procès de Galilée ; mais elle mérite qu'on en tienne compte, ne serait-ce que pour l'honneur des Congrégations Romaines et des Papes.

Galilée illustrait, rendait célèbre le système de Copernic, mais il était loin d'en démontrer la certitude, de sorte que les cardinaux pouvaient ne pas se rendre à son enseignement, et que les Papes étaient autorisés à ne permettre cet enseignement qu'au tant qu'il était prouvé.

Or, il n'y a pas à le nier : considéré au point de vue purement scientifique, et abstraction faite des fausses conceptions mécaniques qui militaient alors contre lui, le système n'était nullement démontré, ni en 1610 ni en 1633 ; ses meilleures preuves, celles qui l'ont mis au rang qu'il occupe dans la science, ne sont venues que longtemps après, et Galilée, contrairement à une opinion trop accréditée, n'a apporté aucun argument direct et concluant en faveur de cette hypothèse (1).

C'est Léon Foucault qui a mis au jour la déviation du plan d'oscillation du pendule libre et le déplacement de l'axe de rotation d'un anneau lourd tournant rapidement autour de son centre de gravité. Une autre manifestation très-nette de rotation, la déviation vers l'est des corps tombant en chute libre d'une grande hauteur, par suite de l'excess de vitesse horizontale dont ils sont animés par rapport aux points voisins de l'axe terrestre, était plus facile à soupçonner, et il semble même que Galilée aurait dû l'apercevoir ; il n'y songea nullement. Cette déviation n'a été mesurée que de nos jours par M. Reich, dans un puits de mine de Freyberg. Que savait Galilée du phénomène des vents alizés, du renflement de la terre à l'équateur ? Et quant à la révolution de la terre autour du soleil, non-seulement le phénomène de l'aberration de la lumière, qu'elle explique si bien, n'avait pas été remarqué et ne le fut qu'en 1725 par Bradley, qui en assigna la cause, mais l'absence de parallaxe, même annuelle, dans les étoiles fixes, constituait une objection en quelque sorte insoluble contre le système de Copernic, objection à laquelle Galilée ne pouvait répondre que par l'immense distance à laquelle les étoiles sont de nous, autre hypothèse qui choquait d'autres préjugés très-enracinés et il a fallu toute la perfection d'observation du XIXe siècle et tout le génie de Bessel pour apercevoir, en 1838, une parallaxe sensible dans la 61me du Cygne (2).

Kepler détermine les lois du mouvement de la terre ; Newton rattache ces lois au principe de la gravitation universelle ; Le Verrier utilise la théorie newtonienne jusqu'à assigner d'avance, dans le ciel, la position d'une planète inaperçue ; voilà tout autant de découvertes que ne soupçonna même pas Galilée, et qui donnèrent au système de Copernic la certitude qu'on lui a reconnue depuis.

Non-seulement Galilée n'apportait pas toutes les preuves nécessaires, indispensables à la certitude de ses propositions, mais il en donnait de fausses. Pour prouver le mouvement de la terre, il invoquait le phénomène des marées. Or, Kepler le premier, et d'autres après lui, ont établi que la cause de ce phénomène est dans l'action combinée de la lune et du soleil sur les eaux de la mer. Dites, M. Biot avait-il tort de faire cette réflexion : « Si l'état imparfait de la mécanique exposait ainsi Galilée à donner parfois de mauvaises raisons comme bonnes, il faut pardonner à ses adversaires de n'avoir pas pu toujours distinguer les bonnes des mauvaises » (3).

Si encore les représentants de la science astronomique s'étaient alors donné la main pour corroborer l'enseignement de Galilée ! On sait quelles divergences profondes régnaient chez eux. Les uns, comme Tycho-Brahé, suivaient plus ou moins Ptolémée ; d'autres, que j'ai déjà indiqués, s'attachaient à Copernic, mais faisaient des vœux pour que de plus grandes lumières vinssent donner au système de l'illustre chanoine une certitude plus forte et plus invincible ; enfin, l'hésitation était le partage du plus grand nombre.

Si, au temps de Galilée, le système de Copernic était loin d'être prouvé dans un degré suffisant pour l'élever à l'état de certitude, en quoi le Pape a-t-il eu tort d'ordonner à cet illustre astronome de ne enseigner ses théories que comme simple hypothèse ? En quoi les cardinaux du Saint-Office et leurs consultants ont-ils été si coupables d'avoir cru qu'un système, qui n'était pas du tout prouvé alors et que les savants ne voyaient pas d'un même œil favorable, était faux, erroné, etc. ? Cette question de détail vidée, arrivons à la raison de l'abstention de l'autorité infailible de l'Eglise dans l'affaire de Galilée. Est-ce par oubli ou par omission volontaire et réfléchie que les arrêts de l'Inquisition Romaine contre le mouvement de la terre et l'immobilité du soleil ne portent point la signature des Papes ? Les sentiments sont bien partagés sur ce point. Ce qu'il y a de plus clair et de plus vraisemblable me paraît être l'opinion de M. Th. Henri Martin, et que voici : « Il me paraît impossible que cette omission insolite de toute approbation publique des Papes pour ces décisions dogmatiques des Congrégations romaines contre le mouvement de la terre ait été involontaire de la part de Paul V et d'Urbain VIII. » M. Th. Henri Martin appuie son assertion des témoignages de deux contemporains de Galilée. Fabri et Caramuel, d'où il tire cette conclusion : que ni Paul V,

ni Urbain VIII, n'avaient fermé les yeux sur l'éventualité d'une justification astronomique du système de Copernic, et que, dans cette prévoyance, ils n'avaient pas voulu engager l'autorité de l'Eglise ni la leur.

Trop de retentissement se faisait autour de cette cause ; trop d'intérêts s'y trouvaient en jeu, pour qu'il soit permis de se figurer Paul V et Urbain VIII pris tout à coup d'une telle indifférence envers Galilée, qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'on ne leur a point présenté les décrets du Saint-Office, qu'on ne leur a point demandé pour ces sentences importantes la sanction de leur autorité infailible. Et puis, les cardinaux inquisiteurs, leurs consultants, étaient gens intéressés à faire confirmer leurs jugements par le Souverain Pontife, n'auraient-ils pas, s'ils avaient cru à une omission involontaire du Pape, fait tout en leur pouvoir pour lui signaler cette omission ?

Il n'y a donc pas à en douter, si l'autorité infailible n'a pas confirmé les condamnations dont Galilée a été l'objet, c'est que cette autorité n'a pas voulu sanctionner ces condamnations.

Cependant, direz-vous peut-être, les Papes sont l'âme de la guerre faite à Galilée. Ils organisent les procès, ils les montent à grands frais, ils les poursuivent avec une activité sans pareille ; puis quand tout est fait, que la cause est jugée, qu'il ne manque plus que leur approbation pour confirmer le tout, ils disparaissent ; ils s'éclipent ; ils refusent de signer la condamnation, est-ce honnête, est-ce loyal ? Pourquoi poursuivre un homme que l'on ne se sentira pas le courage de condamner soi-même ?

L'Abbé Morel a répondu à cette question mieux que nous ne saurions le faire : résumons-le.

La nécessité de suspendre le cours d'une opinion qui, vu le caractère des temps et des hommes, révélait une tendance subversive de la foi chrétienne, dans tout ce qu'il restait à l'Eglise de territoire intact après la révolution protestante, voilà ce qui a engagé la Papauté, non à condamner Galilée, mais à le faire taire.

Il s'agissait de maintenir l'homogénéité et la docilité orthodoxes de l'Espagne et de l'Italie, en face du protestantisme vainqueur dans la moitié septentrionale de l'Europe, sous peine de rompre l'équilibre européen, échafaudé avec tant de soin infructueux à la paix de Westphalie, et d'exposer la civilisation catholique à un cataclysme qui devait arriver deux siècles plus tard, mais que la vraie sagesse conseillait de reculer par tous les moyens praticables. L'Eglise est protectionniste, et, au besoin prohibitionniste au regard de l'industrie qui la concerne, la circulation et l'usage de la vérité. Elle ne est pas libre échangiste le moins du monde ; et c'est surtout ce qui va ressortir des procès de Galilée, sous le nouvel aspect ou nous allons les envisager.

Si la cour de Rome jusque-là si patiente envers le système de Copernic, se prend tout-à-coup de frayer quand ce système tombe entre les mains de Galilée, c'est que les temps étaient bien changés, qu'il n'était plus question d'un simple problème astronomique, mais qu'il s'agissait d'une vaste révolution impliquant dans son tourbillon, aussi bien les données de la religion que celle de la science.

Sans doute la religion divine ne craignait pas la ruine, ayant la promesse d'un éternelle durée, mais à côté de la religion prise en elle-même, il s'agissait de voir si la foi des populations italiennes ne succomberait pas sous l'avalanche de problèmes insolubles que la curiosité des savants lui apportait à la fois, et s'il ne valait pas mieux qu'elle fut protégée provisoirement jusqu'à ce que les temps eussent permis de remettre un peu d'ordre dans les épaves de cette trombe scientifique.

Telle fut évidemment la résolution prise par les grands Papes assésés des grands cardinaux, qui présidaient aux destinées de l'Eglise et de la civilisation au commencement du dix-septième siècle. Mais ce n'est pas tout de vouloir, en pareil cas, il faut encore pouvoir. Or, en ce temps, la haute police chrétienne était démantelée dans toute l'Europe, sauf les deux péninsules méridionales. Aussi ne voit-on pas que Paul V et Urbain VIII aient pensé à poursuivre le système de Copernic dans les portions restées catholiques de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Angleterre, ni même en France, où ce système était en grande faveur parmi les écoles protestantes. Il y formait comme une annexe de leur science astronomique toute fière d'être à la hauteur du siècle, de même que le système du prêt à intérêt commercial, cet embryon du crédit public moderne, devenait un appendice de leur science morale et politique, et n'était pas un des attrails les plus puissants de leur prosélytisme au sein des classes éclairées.

Mais il restait aux Papes conservateurs du droit chrétien, deux nations qui obéissaient encore assez fidèlement à leurs lois prohibitives et protectionnistes, pour avoir le droit d'en goûter les bienfaits spirituels, scientifiques et économiques. Dans l'une l'Italie, Galilée soulevait les esprits au nom des progrès de la science, et dans l'autre, l'Espagne, Diego Zuniga opérait un mouvement analogue par ses publications astronomiques. Comment les Papes devaient-ils s'y prendre pour suspendre les leçons des deux professeurs, trop retentissements, et arrêter la fermentation dangereuse qu'elles entraînaient dans la jeunesse.

(A continuer.)

—Anecdote de saison : Cette semaine un gros épicier vend à un de ses clients une caisse de fromages.

Au déballe, le débitant s'aperçoit que son vendeur lui a caché l'âge de sa marchandise.

Revenu de son asphyxie et de sa terreur, l'épicier assigne son homme.

—Comment, monsieur !... s'écrie le dupé devant le tribunal, vous osez me livrer ça après m'avoir facturé un produit loyal et marchand !...

—Eh bien !... reprend le négociant avec cynisme, qu'est-ce que vous réclamez ?... loyal et marchand !... C'est celui marchand tout seul.— L'épicier a été débouté.

(1) Bior "Mélanges," t. III, p. 7. (2) Gilbert : Procès de Galilée, p. 66. (3) Mélanges, t. III, p. 7.

LE "FRANCO-PARLEUR"
Montréal, Vendredi 2 Octobre 1874.

Le Jugé Mondelet.

Nous aurions voulu pouvoir dire dans ce numéro ce que nous pensons du jugé Mondelet qui est honorable M. vient de rendre dans la cause de Derouin et le curé de Saint-Barthélemy, mais le compte-rendu du deuxième centenaire nous empêche d'accomplir ce devoir.

Le Deuxième Centenaire.

Québec, 1er octobre 1874.

La marche qu'a suivie la procession, n'a pas dépassé les limites de Québec, tel qu'il était à l'époque de Mgr. de Laval. Cet espace restreint, compris entre le Séminaire, le Couvent des Ursulines, le château St. Louis et la Cathédrale était occupé par onze arcs de triomphe, de véritables merveilles du genre.

Le rendez-vous des invités était sur la place du Parlement, près de l'Archevêché où tout le monde s'est rendu, à 7 heures et demie cet avant-midi. Les cloches de la cathédrale faisaient entendre leurs sons les plus joyeux.

A 9 heures précises, la batterie de campagne de Québec, sous le commandement du major Baby, a commencé à tirer, de la place Durham, une salve de 20 coups de canon, et le corps de musique du Petit-Séminaire a joué le God save the Queen.

Ce fut le signal du départ du cortège qui a défilé dans l'ordre indiqué sur le programme publié dans notre dernier numéro.

Les évêques qui faisaient partie de la procession étaient : Nos Seigneurs les Archevêques Taschereau, de Québec; Lynch, de Toronto; Taché, de St. Boniface; Nos Seigneurs les Evêques Rogers, de Chatham; McIntyre, de l'île du Prince Edouard; Larocque, de St. Hyacinthe; Lafêche des Trois-Rivières; Gossbriand, de Burlington; Ryan, de Buffalo; Grignon, de Hamilton; Jamot, du Sault Ste. Marie; Duhamel, de Sherbrooke; Carfoegnigni, Havre de Grâce; Cameron, A-richat, Langevin, de Rimouski; McKinon, d'Antigonish; Walsh, de London; Fabre, de Montréal; Persico, de Bolina; Racine, d'Ottawa; Daemes, Green Bay.

La procession mit trois quarts d'heure à défilé. L'entrée de la Basilique ne fut permise qu'à ceux qui se trouvaient dans les rangs de la procession, aux membres de la presse et autres personnages importants qui avaient des billets.

La procession entra dans la Basilique, dont les décorations intérieures étaient admirables. Tout autour de la nef, à la hauteur des galeries étaient placés des festons de damas rouge, sur lesquels reposaient des bandes d'une blancheur éclatante et partant les noms des diocèses qui ont été détachés de l'ancien diocèse de Québec.

Dans le chœur, du côté de l'épître, et près de la Sainte-Table, se trouvait le trône pontifical, se détachant sur un fond blanc, et entouré de rideaux rouges bordés de vignettes en relief et en or.

Les décorations sont simplement grandioses. On s'est appliqué surtout à orner le sanctuaire. A la partie la plus élevée, la plus dominante, brillent les armes de l'Eglise, escortées de drapeaux étoilés blancs et bleus. Au-dessous se lit en grandes majuscules l'inscription suivante : Vivat Pius Papa IX.

A l'arrière-plan, au-dessus du maître-autel, on voit les armes de l'archidiocèse de Québec sur bannière; elles consistent dans les figures de la Sainte-Vierge et saint Louis, roi de France, avec les devises : Tules ambio defensor.

rolle blanche, ces mots écrits en lettres d'or : — Vivat Pius Papa IX. Au milieu du chœur se détachait de la voûte huit banderolles, quatre jaunes et quatre blanches, qui allaient des deux côtés rejoindre la muraille.

La chaire était garnie en rouge. De chaque côté de l'orgue il y avait un drapeau. Il est difficile de faire saisir par ses détails l'ensemble si bien harmonisé de la décoration. Le chœur surtout présentait un aspect imposant, et les couleurs habilement combinées étaient d'un gout exquis.

La Basilique était comble, et des centaines de personnes, pour ne pas dire des milliers, n'ont pu y trouver place. Sa Grandeur Mgr. Taschereau, archevêque, officiait pontificalement. La musique a été admirable. M. Ernest Gagnon tenait l'orgue.

Le sermon a été prononcé par Sa Grandeur Mgr. Racine, le nouvel évêque de Sherbrooke. Comme toujours, le savant prédicateur fut à la hauteur de la circonstance. A une heure p.m., il y eut banquet à la salle de Musique, à côté de l'hôtel Saint-Louis.

Sa Grandeur Mgr. Taschereau prononça le premier discours. Il passa en revue les grands actes accomplis depuis deux siècles par ses prédécesseurs.

L'hon. P. J. O. Chauveau lui succéda. Il s'acquitta on ne peut mieux de sa tâche. Il raconta les progrès de l'Eglise, et fut suivi par M. le Maire Murphy, qui souhaita la bienvenue aux Evêques qui avaient laissé leurs diocèses pour assister à la cérémonie.

Et tout le monde se dispersa : il était trois heures. A quatre heures, à l'Université-Laval, une adresse fut présentée à Mgr. l'Archevêque par l'hon. M. Fournier, au nom des habitants de Québec.

M. John Hearn, M. P. P., présenta une autre adresse au nom des Irlandais de Québec.

Mgr. l'Archevêque Taschereau répondit à ces deux adresses. Il fut chaleureusement applaudi. L'illumination a été des plus brillantes. Jamais on n'avait été témoin d'un aussi beau coup-d'œil : c'était réellement féérique.

Pendant le Triduum qui s'est terminé aujourd'hui, plusieurs saintes reliques ont été offertes à la vénération des fidèles.

Décoration de la Basilique de Québec.

Les décorations sont simplement grandioses. On s'est appliqué surtout à orner le sanctuaire. A la partie la plus élevée, la plus dominante, brillent les armes de l'Eglise, escortées de drapeaux étoilés blancs et bleus.

A l'arrière-plan, au-dessus du maître-autel, on voit les armes de l'archidiocèse de Québec sur bannière; elles consistent dans les figures de la Sainte-Vierge et saint Louis, roi de France, avec les devises : Tules ambio defensor.

Celle du diocèse de Saint-Hyacinthe : dominicaïn tenant une statue de la Vierge d'une main et un calice de l'autre. Celle du diocèse de Rimouski : saint Germain, évêque, en habits pontificaux.

du maître-autel, on a placé des vases en porcelaine remplis de fleurs du côté de l'Epître.

Le trône archiepiscopal a été l'objet de décoration très-riches. Le fond est orné d'une pelisse de soie blanche sur laquelle sont greffées des guirlandes de fleurs d'or.

Tout autour des galeries figurent, sur tentures rouges, les noms des différents diocèses qui faisaient ci-devant partie du diocèse de Québec.

Du Principe Socialiste et du Principe Chrétien dans l'Économie.

V (Suite.)

Il y a trois instruments essentiels qui concourent à l'œuvre de la production : le travail, le capital et les agents naturels. Dans le capital, on comprend tous les objets extérieurs qui sont le produit du travail; par agents naturels, on entend tout ceux de ces objets qui existent indépendamment du travail.

Comme nous nous occupons présentement de déterminer les obstacles qui s'opposent au développement de la production, et non point les facilités qui lui sont offertes, nous n'avons à considérer parmi les agents naturels ceux qui peuvent être insuffisants, soit quant à la quantité, soit quant à la puissance productive.

Nous pouvons donc dire que les éléments essentiels de la production sont le travail, le capital et la terre. L'accroissement de la production dépendra donc des propriétés de ces éléments; cet accroissement sera le résultat de la multiplicité de ces éléments, ou de l'extension de leur puissance productive.

L'accroissement du travail résulte de l'accroissement dans la population. Chaque homme, en venant au monde, apporte à la société la puissance de travail inhérente aux organes dont la nature l'a doué.

La puissance de multiplier inhérente à toute vie organique peut être regardée comme infinie. Il n'y a pas de végétal ou d'animal qui, si la terre lui était abandonnée, et réduite à ne produire que les choses nécessaires à son alimentation, ne couvrirait en un petit nombre d'années toutes les régions du globe dont le climat est approprié à sa constitution.

L'espèce humaine ne fait pas exception à cette propriété des êtres organisés. Sa puissance de multiplication est indéfinie, et elle s'accroîtrait en réalité dans une proportion extraordinairement rapide, si cette puissance était exercée dans toute son étendue.

population, à chaque génération et indépendamment de l'accroissement provenant de nouvelles émigrations, doubler en moins de vingt années.

Que la puissance de multiplier de l'espèce humaine puisse même dépasser cette limite, c'est ce qui deviendra évident si nous considérons combien est grand d'ordinaire le nombre des enfants par famille dans les pays où le climat est favorable et où les mariages se contractent de bonne heure, et combien, d'un autre côté, est restreint le nombre de ceux qui meurent avant l'âge de maturité, dans l'état présent des connaissances hygiéniques, lorsque l'atmosphère est salubre et que les familles sont suffisamment pourvues des choses nécessaires à la vie.

Changements Ecclésiastiques dans le Diocèse de Montréal.

M. J. F. Gagnon, vicaire Forain et curé de Berthier, et M. L. M. Brassard, curé de St. Roch, ont prié Mgr. de Montréal de les autoriser, à cause de leur grand âge, à lui remettre leur bénéfice, et Sa Grandeur s'est rendue aux désirs de ces vénérables prêtres qui ont si bien mérité de l'Eglise.

MM. J. B. Champeau est transféré de la cure de Ste. Brigide de Montréal à celle de Berthier.

J. Lonergan, de celle de la Nativité d'Hochelega à celle de Ste. Brigide de Montréal.

M. Dugas est rappelé du diocèse d'Albany et nommé curé de la Nativité d'Hochelega.

A. Tranchemontagne, S. S. S. vicaire de la paroisse de St. Joseph de Richmond, devient curé de la même paroisse en remplacement de M. J. Régourd qui rentre au Séminaire.

J. Lacan, S. S. S., nommé curé de la cure de Deux-Montagnes en remplacement de M. Cuoq, qui rentre au séminaire.

J. Prudhomme, transféré de la cure de Ste. Sophie à la desserte de la chapelle de Ste. Cunégonde sur la paroisse de Saint-Henri des Tanneries.

F. X. Geoffroy, de S. Romain d'Emmingford, à Ste. Sophie.

C. Dozois, de la desserte de l'Isle du Pas à St. Romain d'Emmingford.

T. Dagenais, de St. Sauveur à Saint-Roch.

A. Jodoin, d'Ormstown à Saint-Sauveur.

M. U. Thibodault, de St. Hippolyte à Ormstown.

M. A. Coudu, de St. Théodore de Chertsey à St. Donat.

J. E. Dugas, du vicariat du St. Esprit à la cure de St. Théodore.

A. Campion, S. S. S. transféré de N-Dame de Montréal à St. Patrice, comme vicaire.

A. Vaucher, S. S. S., du Gd. Séminaire au vicariat de la paroisse de St. Jacques de Montréal.

S. Maynard, du vicariat de la paroisse du Côtéau St. Louis à la desserte de l'Eglise St. Jean-Baptiste, sur la même paroisse.

L. Charbonneau du vicariat de St. Henri à la desserte de l'église de St. Paul, sur la même paroisse.

A. Dubuc, du vicariat de Ste. Brigide à la desserte de la chapelle du Sacré-Cœur sur la même paroisse.

F. Corbeil, transféré du vicariat de St. Jean-Chrysostôme à celui de St. Rémi.

T. Giroux, du vicariat de St. Roch à celui de Ste. Cécile.

T. Thyaft, du vicariat de St. Cuthbert à celui de St. Esprit.

C. Huot, du vicariat de Berthier à celui de St. Jacques de l'Achigan.

P. Poissant, du vicariat de Ste. Sophie à celui de Contrecoeur.

C. Ouimet du vicariat de St. Rémi à celui du Côtéau St. Louis.

J. R. Giroux, do vicaire de Ste Brigide.

J. S. Ouimet do à Chateauguay.

J. B. Vaillancourt, de St. Michel.

G. Whittaker do Ste. Brigide.

J. Daigneault do S. Paul de Joliette.

J. B. N. Aubry do Lachine.

A. J. Martineau transféré de la chapellenie du couvent de Longueuil à celui du B. Pasteur.

Z. Delinelle, do do couvent des Sœurs de Miséricorde d'Hochelega.

P. Bérard do du vic de Beauharois à la chapellenie du couvent de Longueuil.

L. H. Paré do des Cèdres, do des Sœurs de Miséricorde.

N. A. Valois de Lachine do des Sœurs de Ste. Anne, paroisse St. Henri.

J. B. Cousineau do vicariat de St. Jacques de l'Achigan à la colonie de Pio Polis, diocèse de Sherbrooke.

M. Lesage do de Ste. Brigide à l'église de M. M. Dugas desservant dans le diocèse d'Albany.

M. Laporte et J. B. P. Bédard sont allés exercer le St. Ministère aux Etats-Unis avec la permission de Mgr. l'Evêque de Montréal.

L. Bonin a quitté le vicariat de St. Jean pour se consacrer à la mission de N.-D. des Sept Douleurs, au Lac du diable, dans le territoire du Dakota. Cette mission est sous la juridiction de Mgr. Grâce, évêque de St Paul de Minnesota.

Les Rvdes. Sœurs de Charité du Couvent de Laprairie présentent leurs sincères remerciements aux Officiers commissionnés et non commissionnés, et au public en général, pour le patronage libéral qu'elles ont reçu pendant le bazar tenu à Laprairie durant le Camp.

HENRI V.

C'était mardi dernier le saint Michel, mais c'était aussi l'anniversaire d'un grand jour pour la France catholique, pour celle qui se souvient du passé.

En effet, le 29 septembre 1820, du haut du balcon des Tuileries, le roi Louis XVIII faisait entendre ces paroles à une foule immense et enthousiaste :

« Mes amis, votre joie centuple la mienne. Il nous est né un enfant à tous. Cet enfant sera un jour votre père. Il vous aimera comme je vous aime, comme tous les miens vous aiment. »

Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, venait de naître, et ce berceau, annoncé dans la nuit du 13 février par le duc de Berry, expirant sous le fatal poignard de Louvel, était salué par tous comme un gage d'espérance pour la France et pour l'Europe.

Les poètes chantaient l'Enfant du miracle :

Il est né, l'Enfant du miracle ! Héritier du sang d'un martyr ; Il est né d'un tardif oracle. Il est né d'un divin soupire ! Aux accents du bronze qui tonne, La France s'éveille et s'étonne Du fruit que la mort a porté !

LAMARTINE, Méditation XV. O joie ! ô triomphe ! ô mystère ! Il est né l'enfant glorieux, L'ange que promet à la terre Un martyr partant pour les cieux !

VICTOR HUGO, Ode VIII. Le nonce du Pape, au nom du corps diplomatique, le nommait l'Enfant de l'Europe, titre ratifié par l'Empereur de Russie dans une lettre à Louis XVIII.

Et le Journal des Débats était l'écho du pays tout entier quant il traçait ces lignes : « Pour vous, jeune enfant, objet de tant d'amour et de vœux, vous nous apparaissez dans nos orages politiques comme l'étoile apparait en dernier signe d'espérance au matelot battu par la tempête. Qu'autour de votre berceau viennent se rallier les efforts des gens de bien : contre ce berceau sacré, que tous les complots des méchants viennent échouer !... Croissez pour imiter les vertus de la noble famille qui vous entoure ! Croissez pour rendre heureux ce peuple qui vous reçoit avec tant de joie et d'espérance. »

Hélas ! dix ans n'étaient point écoulés, et l'enfant tant aimé et si digne de l'être, cet enfant qui, à huit ans, s'était écrié : « Je veux être Henri IV second, » devait prendre le chemin de l'exil.

Nous ne nous étendrons pas sur l'enfance du prince, passé loin de la mère-patrie, et dans l'apprentissage des mœurs étrangères, plus nécessaires encore dans l'adversité que dans la bonne fortune.

Nous pourrions interroger les visiteurs de Lullworth, d'Holy-Rood et de Prague, qui nous feraient connaître l'intelligence précoce du duc de Bordeaux, son esprit d'observation, son ardeur soif de savoir, la vivacité de ses réparties, la bonté de son cœur ; nous pourrions aussi citer cette parole de Châteaubriand, au retour d'un voyage à Prague, en septembre 1833 :

« Parmi les enfants extraordinaires que j'ai vus, nul ne m'a tant étonné que M. le duc de Bordeaux. »

Mais nous n'insisterons pas. Qu'il nous suffise de constater que M. Barrande, puis Mgr. Frayssinour, et l'abbé Trébutet, ce fidèle précepteur que nous avons vu mourir, à Frohsdorf, aumônier de

son ancien élève, présidèrent à l'éducation du jeune prince ; que M. Cauchy l'initia aux sciences ; que le brave La Villate fit de lui un hardi cavalier, un nageur intrépide ; que le colonel Monnier et le général d'Hautpoul lui firent connaître toutes les parties de l'art militaire.

Dès 1836, il avait visité les champs de bataille qui se trouvent autour de Prague, et en 1838, son éducation classique étant achevée, il visita Vienne, Venise, Mantoue et Milan. Au printemps de 1839, il parcourut, en compagnie du général Latour-Foissac, du duc de Lévis et du comte de Locmaria, différentes provinces de la monarchie autrichienne, la Croatie, la Hongrie, la Transylvanie, et visita au retour le champ de bataille de Wagram.

A la fin de Septembre 1839, le duc de Bordeaux reprend de nouveau ses voyages ; il arrive à Vérone où, sous l'habile direction du général Vincent, il étudie le camp formé par Radezski, et traversant Gènes, Livourne, Pise et Vienne, il arrive à Rome, où il est reçu solennellement par le Souverain Pontife, sous le nom de Comte de Chambord, titre destiné à rester son appellation dans l'exil.

Cette vie active et laborieuse fut interrompue par un grave accident. Dans une promenade aux environs de Kirehberg, résidence d'été de la famille royale, une chute de cheval lui fit perdre une jambe : la cuisse fut rompue au col du fémur le 28 juillet 1841.

Henri de France avait, le 5 novembre 1836, perdu son grand-père, le roi Charles X, enlevé à Goritz par une attaque de choléra. Le 2 juin 1844, la mort de son oncle, M. le duc d'Angoulême, le rendit chef de la maison de Bourbon.

Notre but n'étant de faire qu'une simple biographie, nous ne donnerons pas ici la notation qu'il adressa à cette époque et à cette occasion aux cabinets d'Europe.

Enfin, un jour de bonheur vint luire dans la vie de l'auguste exilé. Le 16 novembre 1846, M. le comte de Chambord épousait l'archiduchesse Marie-Thérèse-Béatrix-Gaëtane d'Este, sœur du duc de Modène, une princesse d'une rare vertu, d'un dévouement à toute épreuve, et qui avait dans les veines du sang de Louis XIV et de la grande Marie-Thérèse. A cette occasion, le prince adressa vingt mille francs au marquis de Pastoret, pour les faire distribuer aux pauvres de Paris.

Enfin viennent les événements de 1848. Voici la lettre qu'il écrivit à Berryer, en date du 15 Juillet :

« Puissé le spectacle de ces calamités, et « la crainte des maux qui menacent l'avenir, ne point emporter les esprits loin des « grands principes de justice et de liberté ; « publique qu'en ce temps plus que jamais « les amis des peuples et des rois doivent « défendre et maintenir ! »

Nous nous arrêtons là aujourd'hui. Du reste, tout le monde connaît les derniers événements ; tout le monde sait que si M. le Comte de Chambord n'est pas aujourd'hui sur le trône de France, c'est qu'il n'a pas voulu sacrifier un atome de ses principes, un seul pouce de ses augustes droits.

Il n'en reste pas moins vrai, quello que soit la rage des partis et des partisans pour s'emparer du gouvernement de la France, que le comte de Chambord, Henri V enfin, est l'homme le plus vertueux, le plus honnête, le plus noble, le mieux digne de régner, non-seulement au point de vue de la légalité, mais simplement par toutes les qualités qui le distinguent.

« Il y a quelque chose de plus respectable que le nombre, que le génie, que la gloire, c'est le droit, » a dit M. Thiers ; oh bien ! que l'on présente donc à la France un homme qui ait plus de droits qu'en a Henri V pour régner sur elle, et alors l'on verra.

Les traditions sont comme la vérité, elles règnent alors même qu'on les nie ou qu'on les persécute : une nation, pas plus qu'un individu, ne change à son gré les conditions essentielles de son existence. Donc, la France est monarchique ; donc, son roi légitime est Henri V !

M. G. D'UZÈS.

Montréal, 2 Oct. 1874.

LA LOUISIANE.

Le Courrier des Etats-Unis fait les réflexions suivantes sur les événements qui viennent de se passer en Louisiane, et sur la soumission des insurgés de la Nouvelle-Orléans, qui se sont rendus aux ordres du Président Grant, samedi : Une des plus remarquables particularités que présentent les événements de la Louisiane, c'est l'étonnante unanimité avec laquelle ils se sont produits, et la non moins étonnante unanimité avec laquelle ils ont été jugés. Sur le premier point, unanimité de réprobation du gouvernement de Kellogg, unanimité dans l'action, unanimité dans la désertion des soutiens de l'usurpateur, et finalement unanimité de soumission au gouvernement des Etats-Unis. Sur le second point, reconnaissance unanime de la légitimité des griefs invoqués par les Louisianais ; satisfaction unanime du renversement d'un pouvoir odieux au peuple, imposé et soutenu par la force ; approbation unanime de la conduite des autorités triomphantes, avant, pendant et

après leur victoire. Y a-t-il quelque chose encore? Oui. Le général Grant rendu unanimement responsable de ces événements.

Que reste-t-il à faire, maintenant? Là est la question. Logiquement, si, dans l'opinion du président, le gouvernement de Kellogg est le gouvernement légitime, pour être conséquent avec lui-même il doit le rétablir. Mais il y a une logique et la logique va jusqu'au bout et est inflexible; dans le monde moral, poussée à l'extrême, elle arrive à l'absurde. Si la politique était une science exacte comme les mathématiques, la guerre n'existerait pas et le monde vivrait en accord parfait. Malheureusement il n'en est point ainsi, et c'est pour cela que le mot de compromis a été inventé. Dans le cas présent, il y a une question qui se pose. Existe-t-il ou a-t-il jamais existé un gouvernement Kellogg? Dans le système républicain en général, et dans le système de la Constitution des Etats-Unis en particulier, un gouvernement qui ne repose ni sur l'élection à son origine, ni sur l'assentiment du peuple dans son fonctionnement; un gouvernement qui n'a pas même un parti et à peine une faction familiale pour le soutenir; un gouvernement incapable de durer vingt-quatre heures sans une force étrangère pour l'appuyer; un tel gouvernement est-il un gouvernement? Or, personne ne le conteste et personne n'en doute, telle a été depuis le commencement la condition du gouvernement Kellogg, et telle elle sera demain si M. Grant la fait rétablir par les armées de terre et de mer des Etats-Unis. Rendre le pouvoir à ce pseudo-gouvernement ce n'est donc pas la logique, ou si c'est la logique, c'est la logique poussée à l'absurde.

Il faut pourtant que la Louisiane soit gouvernée. Par qui convient-il qu'elle soit? C'est ce que cherche la généralité des organes de la presse, et la solution qui trouve le plus d'adhérents est celle que nous avons indiquée et qui consiste à remettre le gouvernement aux mains d'un chef militaire jusqu'au moment où de nouvelles élections, faites dans des conditions de justice et de sincérité, décideront quel est le véritable sentiment du peuple, et à qui il entend déléguer sa souveraineté.

On conçoit la rigueur à que le président Grant ait de prime abord affirmé l'autorité absolue et sans condition des Etats-Unis, et ordonné immédiatement des mesures péremptoires pour faire prévaloir ce qu'il se croit tenu de considérer comme la loi. On conçoit que sa responsabilité devant le pays fit à et qu'il ait dû la sauvegarder. Maintenant que le pays consulté a dit son avis, que toutes les voix de la presse, satisfaites de ce qui a été fait, conseillent de chercher un expédient de conciliation, il n'a plus à craindre d'être accusé de faiblesse, et il doit s'arrêter à un parti qui soit une transaction, non pas entre l'insurrection et l'autorité légitime, mais entre la légalité, qui est au moins douteuse, et la justice, qui ne l'est pas.

LAVEZ VOTRE LINGE

Sans y toucher!!! LA LAVEUSE A VAPEUR "NON-PAREILLE." Patente le 17 Avril 1874. Produit seule ce merveilleux résultat!

Vous n'avez qu'à jeter votre linge dans la machine et il en sort parfaitement net sans que vous y touchiez. Le certificat ci-dessous des dames qui se sont procuré cette laveuse atteste son efficacité.

« Nous, soussignées, certifions avec plaisir que nous avons fait l'usage régulier de la laveuse à vapeur "Non-pareille" et que nous avons trouvé son opération satisfaisante sous tous les rapports. Le linge est parfaitement nettoyé en deux opérations sans aucun effort physique, et on peut en laver quatre fois plus dans le même temps que par les moyens actuels. Nous recommandons cette utile machine à tous ceux qui veulent épargner leur travail et leur temps, le travail ordinaire d'une journée pouvant se faire en deux heures au plus avec cette machine. Mmo. J. B. MATHIEU, 27 St. George. JENNIE LAPLAMME, 10 St. Elizabeth. H. LONGRÉ, 10 St. Elizabeth. F. DESORMEAUX, Vill. St. J.-Bapt. ALEX PHILION, Place Jacq.-Cartier. EUGÈNE SÉNÉCAL, 11 St. Dominique. R. COURCELLES, 119 St. Catherine. CHS. GAREAU, rue St. Joseph. Prix: —\$6; avec robinet, \$6.25; avec fond en cuivre, \$7. J. B. CAMYRÉ, agent. Bureau: —223, RUE NOTRE-DAME, au-dessus de MM. Dufresne et McGarity. Montréal, 22 Sept. 1874. cm—87.

Acte concernant la Faillite de 1869.

Canada, Province de Québec, COUR SUPÉRIEURE. District de Montréal. Dans l'affaire de WALTER C. COCHRANE, Failli. Mardi le vingt-septième jour d'OCTOBRE prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte. Montréal, 21 Septembre 1874.

WALTER C. COCHRANE. Par KERR, LAMBE & CARTER, Ses procureurs ad litem. 84—

Acte concernant la Faillite de 1869

Canada, Province de Québec, COUR SUPÉRIEURE. District de Montréal. Dans l'affaire de JOHN SCOTT, Failli. Mardi le vingt-septième jour d'OCTOBRE prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte. JOHN SCOTT. Par KERR, LAMBE & CARTER, Ses procureurs ad litem. 84—

COMPAGNIE DE VAPEURS "UNION" Nouvelle Ligne pour Forel, Trois-Rivières, Batiscaan et Québec.

Les magnifiques vapeurs à cabines ABYSSINIAN, Capitaine NORMAN PAULET, et ATHENIAN, Capitaine E. C. WURTEL commencent leurs voyages aujourd'hui, formant une ligne quotidienne entre Montréal et Québec, laissant le Bassin Bonsecours, (premier bassin de l'extrémité gauche de la place Jacques-Cartier), à SEPT heures p.m.

FRET reçu aujourd'hui. Billets de retour, à taux réduits à vendre dans tous les principaux hôtels. Pour fret ou passage, s'adresser sur le quai Bonsecours, ou au bureau No. 24, Place Jacques-Cartier. C. H. LEFAIVRE, Sec. Trés. 66 21 Juillet.

Restaurant de Première Classe MAISON E. L. ETHIER

Colin des Rues NOTRE-DAME ET SAINT-GABRIEL MONTREAL. Ouvert tous les jours depuis 8 h. a. m. à 11 h. p. m.

Toutes commandes pour Dîners et soupers publics, soit chez lui ou dans les familles, que l'on voudra bien faire l'honneur d'adresser au soussigné, seront exécutées avec la diligence et le soin qui caractérisent son établissement.

Le dimanche, l'établissement sera ouvert de 4 h. p. m. à 9 h. p. m. Il est strictement entendu qu'aucune liqueur ne sera servie, le dimanche, au buffet du Restaurant. Pour la commodité du public un Bureau de Télégraphie est en opération dans l'établissement. E. L. ETHIER, Propriétaire, Montréal, 12 Mai 1874. an-50

NARCISSE BEAUDRY HORLOGER ORFÈVRE ET BIJOUTIER

44, COTE ST. LAMBERT, MONTREAL. M. Narcisse Beaudry offre ses remerciements les plus sincères à ceux qui ont bien voulu jusqu'à ce jour lui offrir leur patronage.

Il annonce avec plaisir à ses amis et au public que ses opérations lui ont permis d'augmenter et de varier l'assortiment de ses bijoux et de ses pierres précieuses.

Ses diamants sont de la plus belle eau et le fini artistique avec lequel ils sont enchassés, témoignent hautement de son habileté et de celle de ses ouvriers. Toutes les variétés des pierres précieuses en usage pour les bagues, sont dans ses vitrines où les connaisseurs auront l'avantage de faire leur choix.

M. Beaudry se charge comme par le passé de la confection de toute espèce de bijoux et il en fournit les matériaux et la main-d'œuvre à des prix défiant toute compétition.

Au nombre de ses spécialités, M. Beaudry entreprend la réparation des ornements d'Église, et il invite tout particulièrement les membres du clergé de cette Province à venir visiter son établissement.

Réparations faites aux montres des membres du clergé à 25 pour cent meilleur marché qu'ailleurs. Tout article sortant de son atelier est garanti.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE CANADIENNE Contre le Feu et les Accidents de la Mer CAPITAL AUTORISÉ \$5,000,000

Cette Compagnie, s'étant conformée aux conditions de l'Acte, est maintenant autorisée et est prête à accepter TOUTES ESPÈCES DE RISQUES contre le FEU A DES TAUX MODÉRÉS

Toutes les réclamations seront payées immédiatement après que la perte sera établie. DIRECTEURS: Hon. JOHN YOUNG, Président J. F. SINCENNES, Vice-Président

ANDREW ROBERTSON JOHN OSTELL J. R. THIBAudeau W. F. KAY, L. A. BOYER, M. P. M. C. MULLARKY ANDREW WILSON

Secrétaire-Trésorier - - - ARTHUR GAGNON Gérant - - - ALFRED PERRY. Bureau Principal, 160 Rue St. Jacques 19 Septembre 1873. an-61

No. 581 Province de Québec, COUR DE CIRCUIT. District de Montréal. ANDRÉ JACQUES, Epileur de Montréal. Demandeur.

THÉOPHILE PAQUET, Maçon du même lieu. Défendeur. Le neuvième jour d'Octobre mil huit cent soixante-et-quatorze, à dix heures de l'avant-midi, en la Cité de Montréal, sur la place Jacques-Cartier, seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, et pour argent comptant, tous ses biens meubles saisis en cette cause, savoir: table, etc. Montréal, 20 Septembre 1874

R. DESJARDINS, H. C. S.

Maison St. Denis RESTAURANT FRANÇAIS Coln des Rues BONSECOURS ET CHAMP-DE-MARS

M. EDOUARD FORTIN, ayant acheté de M. E. L. Ethier le magnifique Restaurant ci-haut mentionné, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il continuera comme son prédécesseur à donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage.

Le nom si bien établi de ce Restaurant restera toujours au rang de première classe. Les vins et les liqueurs seront toujours des meilleures marques et de la cuisine française. Lunchs, déjeuners et dîners servis à toute heure.

Attention toute spéciale accordée aux dîners privés et aux réunions d'amis. Le Dimanche le restaurant est ouvert depuis 4 h. p.m., jusqu'à 9 h. p.m. 16 déc. 1873. an-12

GUIDE DES VOYAGEURS. MONTREAL ET LONGUEUIL.

Le vapeur LONGUEUIL fera ses voyages comme suit, les dimanches exceptés: 1er Départ de Longueuil . . . 5.00 A.M. " du Pied-du-Courant . . . 9.00 A.M. En alternant à toutes les heures dans le même ordre. Dernier Départ de Longueuil . . . 7.00 P.M. du Pied-du-Courant 7.30 P.M.

LES DIMANCHES. 1er Départ de Longueuil . . . 8.30 A.M. " du Pied-du-Courant . . . 9.00 A.M. 2e " de Longueuil . . . 1.00 P.M. " du Pied-du-Courant . . . 1.30 P.M. En alternant ainsi jusqu'à 7 heures du soir de Longueuil et 7 et demie h. du Pied-du-Courant.

MONTREAL ET LAPRAIRIE. Le et après LUNDI le 1er JUNE jusqu'à avis contraire, le vapeur LAPRAIRIE, Capitaine Demers, fera quatre voyages par jour, les dimanches et fêtes exceptés.

DE LAPRAIRIE. DE MONTREAL. 5.30 A.M. 6.30 A.M. 8.30 " 11.00 " 1.00 P.M. 4.00 P.M. 5.30 " 6.30 "

MONTREAL ET CORNWALL. Le vapeur BOHEMIAN, capt. Rankin, fait ses voyages entre les ports suivants: Montréal et Beauharnois, St. Timothée, Valleyfield, Côteau Landing, Port Lewis, St. Anicet Lancaster, Summertown, St. Régis et Cornwall

Le vapeur laissera le Bassin du Canal tous les MARDIS et VENDREDIS après-midi à 12.30, et LUNDI et JEUDES matin à 5 heures, arrivant en sus des ports plus haut mentionnés, au Côteau du Lac et des Cédres.

MONTREAL ET PICTOU. Le vapeur GEORGIA partira de Montréal pour Pictou, tous les deux VENDREDIS à QUATRE heures A.M. et de Pictou pour Montréal, tous les deux VENDREDIS à MIDI, faisant escale en allant et venant à Québec, Pointe au Père Gaspé, Pointe du Chêne et Charlottetown.

Les vapeurs HADJI, ALHAMBRA et FLAMBOURGH feront le service régulier entre MONTREAL, QUEBEC et PICTOU, faisant escale à Charlottetown, Pointe du Chêne et Charlottetown, suivant les circonstances. (Pour les lignes des vapeurs du Haut-Canada et de l'Ontario, nous référons aux annonces spéciales.)

Compagnie de Navigation de la Rivière Ottawa 1874 Vapeurs de la Malle Royale 1874

DE MONTREAL A OTTAWA LIGNE DE JOUR ET DE NUIT A COMMENCER DU 20 MAI

Nouveau vapeur en fer Peerless, Capt. A. Bowie Vapeur Prince of Wales, Capt. H. W. Shepherd Vapeur Queen Victoria, Capt. P. Y. McDonnell. Vapeur Princess, Capt. P. McGowan.

POUR MONTER. Les passagers laissent Montréal par les trains de 7 h. a. m. et 5 h. p. m. en chars pour Lachine et joignent les vapeurs « PRINCE OF WALES » et « PRINCESS » pour Ottawa et les débarcadères intermédiaires.

POUR DESCENDRE. Les passagers laissent Ottawa à 7 heures a. m. et 5 h. p. m. par les vapeurs « PEERLESS » et « QUEEN VICTORIA », pour Montréal et les places intermédiaires.

BAGAGE CHÈQUE. Repas et Cabines extra. Les passagers laissent Ottawa par les VAPEURS DE NUIT descendront les Rapides. Le vapeur de Samedi soir ne prendra pas de passagers pour les places intermédiaires.

Le confort et l'administration de cette ligne ont sans égal et le parcours de la route est l'un des plus pittoresques du Canada. Les Touristes le trouveront une promenade délicieuse.

On se relie à Ottawa avec les vapeurs de la Compagnie « Union Forwarding » et le chemin de fer Canada Central.

Le fret pour tous points sur l'Ottawa expédié chaque jour. Le Vapeur « PRINCESS » laisse LACHINE tous les SAMEDIS pour STE. ANNE, OKA, COMO, HUDSON, TRIGAUD, et CARILLON, à l'arrivée du train de 3 h. p. m. venant de Montréal.

En revenant, il laissera CARILLON de bonne heure LUNDI MATIN, et arrivera à Montréal vers 9 h. a. m.

Bureau de fret, 87 Rue Commune, Canal. On peut se procurer les billets simples et de retour au Bureau de la Compagnie, 13 Rue Bonaventure, au dépôt du Grand Tronc, Montréal, au Bureau, Rue de la Reine, Ottawa et des agents.

R. W. SHEPHERD, Président. Montréal, 20 mai 1874. 67

LIGNE DE CHEMIN DE FER MONTREAL et BOSTON LA LIGNE LA PLUS COURTE EST PAR LA VOIE FERRÉE

ARRANGEMENT D'ÉTÉ COMMENCANT LE 25 MAI 1874.

EXPRESS DU JOUR laissant Montréal à 9.15 h. am., et arrivant à Boston, via Lowell, à 10.00 p.m. Train pour Waterloo laissant Montréal à 3.15 p.m.

EXPRESS DE NUIT laissant Montréal à 3.45 p.m., pour Boston, via Lowell, Lawrence ou Fitchburg; pour New York, via Springfield ou Troy, arrivant à Boston à 8.40 a.m., et à New-York à 12.30 p.m.

EXPRESS DU JOUR laissant Boston, via Lowell, à 8.30 a.m., Troy à 7.30 a.m., arrivant à Montréal à 9.15 p.m.

EXPRESS DE NUIT laissant Boston à 6.00 p.m., via Lowell et New-York, à 3.00 p.m., via Springfield, arrivant à Montréal à 9.30 a.m.

Des Chars-Dortoirs Pullman partent des Trains de nuit voyageant entre Montréal et Boston, Montréal et Springfield, et des Chars-Dortoirs Wagner pour le trajet de St. Albans et Troy.

Des Chars-Salons Pullman font partie des Trains Express entre Montréal et Boston. Pour les conditions de vente des Billets et de FRET, adressez au Bureau du Chemin de Fer Vermont Central, 30 Rue St. Jacques.

J. W. HOBART, Surintendant Général. an-57

Grande Excursion NEW-YORK Via la Ligne du Vermont Central

LA SOCIÉTÉ LAFAYETTE DE ST. ALBANS. La plus belle exposition qui s'est vue de Montréal à New-York \$12 ALLER ET RETOUR

Les billets sont bons pour s'arrêter à n'importe quelle station intermédiaire afin de donner le plus grand avantage de visiter toutes les plus grandes villes manufacturières de la Nouvelle-Angleterre, telles que Springfield, Holyoke, Worcester, etc.

Le voyage se fait à travers les Montagnes vertes du Vermont, procurant aux excursionnistes la vue des plus beaux paysages du monde. Arrivés à New-London, Conn., les touristes auront l'avantage de s'y arrêter un jour ou deux pour prendre des bains de mer et visiter la magnifique « New-American Navy Yard » et ces magnifiques steamers-paquet qui les transporteront à New-York, passant par Long Island Sound et fournissant l'avantage de visiter les plages d'eau américaines le long des rivages.

On peut se procurer des billets du 25 Août au 12 Septembre, et revenir le 25 Septembre. Un train spécial laissera Montréal le 5 Septembre 1874 à 6 hrs. A. M. après l'arrivée des vapeurs de la Compagnie « Union Forwarding ». Le train régulier du Vermont Central, prendra les Touristes à Montréal.

Billets livrés à St. Jean, pour \$11.00 " St. Albans, " 10.50 " Burlington, " 10.50 (Aller et retour.)

Pour les billets et autres Informations, s'adresser au No. 138 Rue St. Jacques, Bureau du Vermont Central, et aux autres Stations ci-dessus nommées.

A. MOUSSETTE, Président. J. N. GARON, Secrétaire. J. R. PUTVOYE, Assistent. Montréal, 15 Août 1874.

N. B.—Les Excursionnistes seront reçus au débarcadère de New-York par un comité spécial, organisé par la Société St. Jean-Baptiste de cette Cité.

Ainsi les voyageurs seront certains d'être bien traités en arrivant dans la grande cité américaine. Comme la ligne Vermont Central doit avoir lieu à New-York, les 7 et 8 Septembre prochains, les excursionnistes auront un train spécial qui laissera Montréal le 5 Septembre, sur les 6 hrs. A. M., offrant ainsi l'avantage à tous ceux qui désirent être présents à la Convention de la Société de St. Jean-Baptiste, le 7 et 8 Septembre. Ceux qui désirent passer par Boston pourront le faire en payant \$2.00 extra.

Province de Québec, Acte de faillite de 1869. District de Montréal. Dans la COUL SUPÉRIEURE pour le district de Montréal. Dans l'affaire de DAMASE MARSAAN, Failli.

Le dix-septième jour d'OCTOBRE prochain, le soussigné DAMASE MARSAAN, le failli, fera application de l'Acte de Cour pour obtenir sa décharge en conformité du dit acte. Montréal, 7 septembre 1874.

DAMASE MARSAAN. Par LORANGER et LORANGER Ses procureurs ad litem. 80



COMPAGNIE D'ASSURANCE IMPERIALE (DE LONDRES) CONTRE LE FEU

(ETABLIE en 1863) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE: £1,965,000 sterling

DEPOT EN CANADA: \$100,000 CHAS. D. HANSON, Inspecteur. RINTOUL BROS., Agents Généraux pour le Canada, 21, Rue St. Sacrement. 1er Mai 1874. 47-fm

Edward C. Goff, Ecr., Directeur Gérant de la Compagnie d'Assurance du Canada, Montréal. Cher Monsieur,

Au nom de mon paroissien, M. Benjamin Villeneuve dont la résidence, que je lui ai vendue le printemps dernier, a été détruite par le feu, il y a quelques jours, je vous offre de sincères remerciements de la manière prompte et honorable dont vous avez réglé ses réclamations, et en même temps je désire vous féliciter de votre habile direction de votre compagnie, de la promptitude que vous mettez à régler les réclamations et surtout du succès qui a couronné les efforts que vous avez faits pour engager nos cultivateurs à protéger leurs propriétés par une police d'assurance.

Je prends grand plaisir à recommander la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada à nos cultivateurs comme une compagnie sûre et digne de confiance, et j'espère que le public en général lui donnera l'encouragement que, suivant moi, elle mérite à juste titre.

Votre dévoué, JOHN FLETCHER.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE. District de Montréal. DA ME MARGUERITE KINGSLEY, de la paroisse et du district de MONTREAL, épouse de Joseph ST. GERMAIN, tonnelier, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit JOSEPH ST. GERMAIN, tonnelier, du même lieu. Défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause. Montréal, 3 Septembre 1874. L. PICHÉ, Avocat de la Demanderesse. 76

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA

Capital \$1,000,000

BUREAU: No. 245, Rue St. Jacques, Montréal

PRÉSIDENT: Col. A. C. DeLOTBINIERE HARWOOD, D. A. G.

VICE-PRÉSIDENT: Wm. ANGUS, Ecr.

DIRECTEUR GÉRANT ET SECRÉTAIRE: EDWARD H. GOFF, Ecr.

DIRECTEURS: Col. A. C. DeLOTBINIERE HARWOOD, Montréal. Rév. P. LEBLANC (Evêché), Montréal. A. DESJARDINS, Ecr., M. P., Montréal. Wm. ANGUS, Ecr., Montréal. Président, Comp. de papier du Canada J. B. POULIOT, Ecr., N. P., Rivière du Loup. L. MOLLEUR, Ecr., M. P., St. Jean. Président de la Banque de St. Jean. G. BABY, Ecr., M. P., Joliette. THOS. LOGAN, Ecr., Sherbrooke. EDWARD H. GOFF, Ecr., Montréal. ARTHUR DANSREAU, Ecr., Montréal. Editeur de la Minerwe. Col. A. A. STEPHENSON, Montréal. T. H. MAHONY, Ecr., Québec. L. B. A. CHARLEBOIS, Ecr., Laprairie. CHS. FRS. PAINCHAUD, Ecr. M. D., Varennes. L. H. BLAIS, Ecr., Montmagny.

Cette Compagnie est organisée pour le but exprès d'assurer les propriétés des Cultivateurs et les résidences privées, et les Directeurs sont décidés à limiter strictement ses opérations à cette branche d'affaires, évitant ainsi les lourdes pertes des grands incendies et les risques hasardeux.

Un arrangement donne à la Compagnie le bénéfice du renouvellement des polices et d'affaires ici pour le compte de la Compagnie Agricole de Watertown, N.-Y., ce que met du même coup la Compagnie en possession d'un fond considérable très-avantageux.

Les Actionnaires, à l'assemblée générale tenue hier aux Bureaux de la Compagnie, ont décidé d'élever le fonds-capital à \$1,000,000; les Livres du Fonds seront ouverts au Bureau de la Compagnie, pendant les soixante jours prochains (à moins qu'ils ne soient fermés par le Comité Exécutif) pour la souscription de l'augmentation du Fonds-Capital. Les Capitalistes et autres désirant faire un placement sûr sont respectueusement invités à se présenter au Bureau de la Compagnie pour s'assurer des avantages offerts. Montréal, 17 mars 1874. ds-35



Adolphe Belanger MEUBLIER

No. 276, Rue Notre-Dame MONTREAL.

M. A. BELANGER, tout en remerciant ses pratiques et le public en général, du généreux encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, les informe respectueusement qu'il continuera comme par le passé à tenir un assortiment considérable de meubles, tels que:

Meubles en Paissandre, Meubles en Noyer Noir, Garnitures de Salon, Garnitures de Salle à Dîner, Garnitures de Chambres à Coucher. Etc., Etc., Etc.

Rien de ce qui peut donner à cet Etablissement les avantages dont il est susceptible ne sera négligé, et il espère que le succès passé justifiera le succès à venir de cette Maison si avantageusement connue.

Cette ancienne Maison sollicite de nouveau l'encouragement du public, qu'elle cherchera toujours à satisfaire par le goût et le fini dans le travail et l'exactitude dans l'exécution.

Les Maisons d'Éducation, Collèges, Couvents et Maisons Religieuses ont l'avantage de trouver dans cet Etablissement, tous les Ameublements dont ils peuvent avoir besoin à des prix modérés. Il en est de même de Messieurs les curés, dont le patronage est respectueusement sollicité. De plus, les articles vendus sont garantis de la qualité et de la nature indiquées à l'acheteur.

Messieurs les Hommes de Profession, Hommes d'affaires, etc., trouveront aussi à cet Etablissement des Ameublements de Bureaux, d'Études, de Libraires, etc., tels que Bureaux avec Casiers, Tables pour Ecrire, Bibliothèques, Fautouils en Jone, etc., etc.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE. an-46

